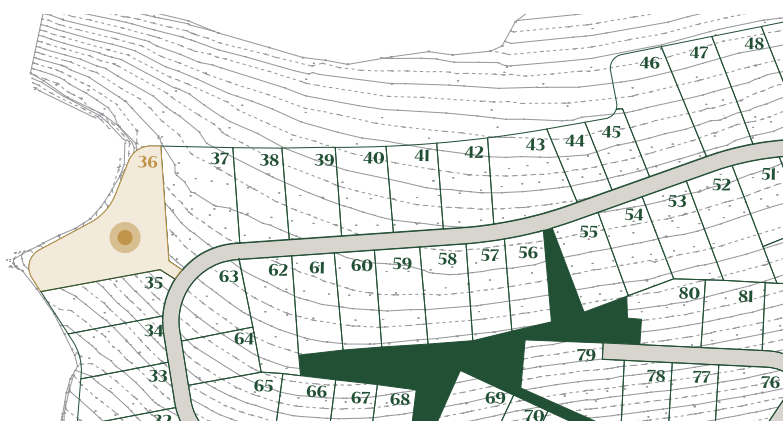




TAILLE DU TERRAIN	+/- 12,11 a
PRIX	575.225 €
TYPE DE CONSTRUCTION POSSIBLE	Maison isolée
SURFACE D'EMPRISE SOL	Max. 328 m²
SURFACE CONSTRUCTIBLE	Max. 500 m²
SURFACE SCELLÉE	Max. 328 m²
CONSTRUCTIBLE À PARTIR DE	12/2023
NOMBRE MAXIMAL DE NIVEAUX	2 niveaux d'étages pleins + 1 niveau d'étage en retrait 1 niveau pour l'annexe

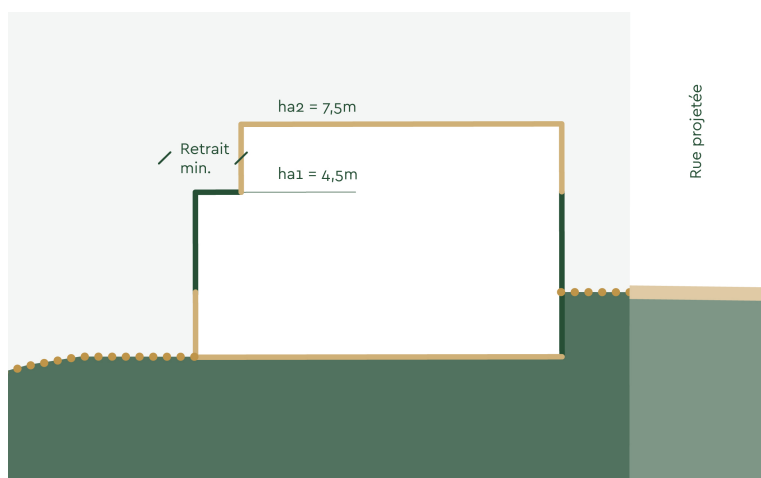


OP HEIDERT

VIVRE EN VILLE DANS
LA NATURE DES ARDENNES

UN PROJET DE LA
COMMUNE DE WILTZ

Coupe schématique



HAUTEURS MAXIMALES DES CONSTRUCTIONS

HAUTEUR HA1 = ÉTAGES PLEINES	4,5 m
HAUTEUR HA2 = ÉTAGES PLEINES + ÉTAGE EN RETRAIT	7,5 m
HAUTEUR HA** (ANNEXE)	7,5 m

Dispositions et prescriptions dimensionnelles à respecter :

LARGEUR MAXIMALE DE LA MAISON	10,0 m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA MAISON	16,0 m
RECU AVANT MINIMAL	14,2 m
RECU LATÉRAL GAUCHE MINIMAL	8,1 m
RECU LATÉRAL DROIT MINIMAL	4,6 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL	21,6 m
LARGEUR MAXIMALE DE L'ANNEXE	11,3 m
LONGUEUR MAXIMALE DE L'ANNEXE	15,0 m
RECU AVANT MINIMAL POUR L'ANNEXE	12,9 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL POUR L'ANNEXE	8,0 m
RECU GAUCHE MINIMAL POUR L'ANNEXE	5,6 m
RECU DROITE MINIMAL POUR L'ANNEXE	3,0 m

Les dispositions concernant les clôtures, murets, murs de soutènement, dépendances, abris de jardin, terrasses, ... sont repris dans la partie écrite du PAP Heidert.